

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue au Centre d'interprétation du cerf de Virginie le mardi 6 avril 2021 à 19 h, à laquelle sont présents le maire, Roch Carpentier, les conseillers Gilles Courchaine et Yves Morin ainsi que les conseillères mesdames Linda Lirette et Sylvie Leclair et formant quorum sous la présidence du maire. Les conseillères Mélanie Renaud et Christiane Binette ont motivé leur absence.

Madame Nathalie Lewis, directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Ouverture de l'assemblée 2021-04-R11930

Sylvie Leclair appuyée de Linda Lirette propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

1.2 Adoption de l'ordre du jour 2021-04-R11931

Gilles Courchaine appuyé de Yves Morin propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que certains points soient ajoutés :

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Ouverture de l'assemblée
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des comptes et procès-verbaux
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1^{er} mars 2021
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 11 mars 2021
 - 2.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 17 mars 2021
 - 2.4 Adoption des comptes payés et à payer de la période
3. Parole au public et période de questions
4. Incendie et sécurité publique
 - 4.1 Entente relative à la fourniture de service d'intervention en désincarcération
 - 4.2 Entente entre certaines municipalités – Lancement en commun d'une recherche de prix pour adjudger un contrat de formation de pompiers
 - 4.3 Demande d'autorisation utilisation feu vert clignotant
5. Administration
 - 5.1 Préoccupation – Déroulement des élections municipales en contexte de pandémie
6. Aménagement et urbanisme
7. Transports
 - 7.1 Appel d'offres rétrocaveuse
 - 7.2 Appel d'offres niveleuse
 - 7.3 Avis de motion concernant un règlement d'emprunt pour l'achat de machineries municipales
 - 7.4 Adoption du projet de Règlement 317-21; Règlement concernant un règlement d'emprunt pour l'achat de machineries municipales
 - 7.5 Appel de candidature – poste d'opérateur
8. Loisirs, culture et bibliothèque
 - 8.1 Demande au MELCC (salle communautaire)
9. Responsabilité sociale
10. Environnement
 - 10.1 Marina au quai public
 - 10.2 Lavage de bateaux
11. Hygiène du milieu
12. Développement économique et touristique
 - 12.1 Comité de jumelage avec Arleuf
13. VARIA
14. Correspondances
 - 14.1 Appui envers la campagne vers des collectivités durables

- 14.2 Appui – Maintien de la base principale de la SOPFEU sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
- 14.3 La Note verte – appui à la campagne de socio-financement
- 15. Autres correspondances
- 15.1 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs – Gestion de la chasse au cerf de Virginie sur le territoire de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau : À titre informatif
- 16. Parole au public et période de questions
- 17. Levée de l'assemblée

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2. Adoption des comptes et des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1^{er} mars 2021 2021-04-R11932

Linda Lirette appuyée de Gilles Courchain propose et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 11 mars 2021 2021-04-R11933

Sylvie Leclair appuyée de Yves Morin propose et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 17 mars 2021 2021-04-R11934

Linda Lirette appuyée de Gilles Courchain propose et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2.4 Adoption des comptes payés et à payer de la période 2021-04-R11935

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés totalise 1 973 537,53 \$ et se détaille comme suit :

Comptes payés :	1 886 323,06 \$
Comptes à payer :	49 266,78 \$
Salaires :	37 947,69 \$

EN CONSÉQUENCE, Sylvie Leclair appuyée de Yves Morin propose et il est résolu d'approuver la liste des déboursés et des comptes à payer tel que présentée.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

3.0 Parole au public

4.0 Incendie et sécurité publique

4.1 Entente relative à la fourniture de service d'intervention en désincarcération 2021-04-R11936

Linda Lirette appuyée de Yves Morin propose et il est résolu d'autoriser le maire, Roch Carpentier ainsi que la directrice générale, Nathalie Lewis à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente relative à la fourniture de service d'intervention en désincarcération avec la Ville de Maniwaki.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

4.2 Entente entre certaines municipalités – Lancement en commun d'une recherche de prix pour adjudger un contrat de formation de pompiers 2021-04-R11937

Considérant que le paragraphe 4 de l'article 14.3 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1) permet à une municipalité d'accomplir en commun une demande de soumission pour l'adjudication d'un contrat;

Considérant que le premier alinéa de l'article 14.4 dudit Code permet à toute partie à telle entente de déléguer à une autre tout pouvoir nécessaire à l'exécution d'une entente;

Considérant que les municipalités locales d'Aumond, Blue Sea, Bouchette, Cayamant, Délage, Denholm, Gracefield, Grand-Remous, Kazabazua, Lac-Sainte-Marie, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau ont antérieurement signifié leur intérêt pour le lancement en commun d'une recherche de prix pour adjudger un contrat de formation des pompiers;

Considérant que lesdites municipalités locales ont également alors signifié leur intérêt à déléguer la MRC le pouvoir de lancer cette recherche de prix pour elles et en leur nom, en conformité des dispositions applicables de gestion contractuelle;

Considérant qu'à cette fin, la MRC préparera et soumettra à ces municipalités le sommaire du document de recherche de prix intitulé *Formation des pompiers*;

Considérant que le troisième alinéa dudit article 14.3 prévoit que l'entente ne peut porter que sur une partie du processus menant à l'accomplissement de l'objet de l'acte visé;

Considérant que le conseil de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau entend déléguer ainsi de manière limitative à la MRC le pouvoir de demander les soumissions requises et celui d'octroyer le contrat ou de rejeter toutes les soumissions, pour les municipalités délégantes et en leur nom, à l'exclusion de toute autre responsabilité;

Considérant que le deuxième alinéa de l'article 14.4 prévoit que telle délégation entraîne, en cas d'acceptation d'une soumission par la délégataire, l'établissement d'un lien contractuel entre chaque délégant et le soumissionnaire et que la présente délégation exclut la délégataire de tout lien contractuel avec le soumissionnaire;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Leclair, appuyée par Linda Lirette, et il est résolu :

- Que la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau se porte formellement partie, par la présente, à une entente entre les municipalités locales d'Aumond, Blue Sea, Bouchette, Cayamant, Délage, Denholm, Gracefield, Grand-Remous, Kazabazua, Lac-Sainte-

Marie, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau aux fins de demander des soumissions et d'adjuger un contrat pour la formation des pompiers selon l'entente avec l'ÉNPQ;

- Que le conseil de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau délègue exclusivement à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau le pouvoir de demander des soumissions et d'adjuger, pour et au nom de ce conseil le contrat y afférant;
- Que le conseil de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau engage sa responsabilité contractuelle envers le soumissionnaire si une soumission est acceptée par la délégataire et dégage cette dernière de toute responsabilité ou acte pouvant découler de la mise en œuvre de l'entente.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

4.3 Demande d'autorisation utilisation feu vert clignotant 2021-04-R11938

ATTENDU QUE depuis le 1^{er} avril 2021, le Code de la sécurité routière permet à un pompier répondant à un appel d'urgence du service de sécurité incendie, d'utiliser le feu vert clignotant sur un véhicule autre qu'un véhicule d'urgence;

ATTENDU QUE la majorité des pompiers volontaires de la brigade du service de sécurité incendie de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau utilisent leur véhicule personnel pour leurs déplacements dans le cadre de leurs fonctions de pompier pour la municipalité;

ATTENDU QUE chaque pompier volontaire qui utilisera le feu vert clignotant devra satisfaire certaines exigences;

ATTENDU QUE le pompier volontaire devra suivre et réussir une formation de l'École nationale des pompiers du Québec portant sur les règles d'utilisation d'un feu vert clignotant;

EN CONSÉQUENCE, Yves Morin appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu d'autoriser les pompiers volontaires de la brigade du service de sécurité incendie de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau puissent utiliser le feu vert clignotant lorsqu'ils répondent à un appel d'urgence dans le cadre de leurs fonctions.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5.0 Administration

5.1 Préoccupation – Déroulement des élections municipales en contexte de pandémie 2021-04-R11939

Linda Lirette appuyée de Gilles Courchaine propose et il est résolu d'appuyer la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans sa démarche de mandater Mme Chantal Lamarche, préfète de la MRCVG, afin d'assurer les suivis et faire les représentations nécessaires auprès des autorités concernées préalablement à l'adoption du projet de loi no 85 et conformément aux préoccupations adressées par ledit conseil.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

6.0 Aménagement et urbanisme

7.0 Transport

7.1 Appel d'offres rétrocaveuse 2021-04-R11940

Yves Morin appuyé de Gilles Courchaine propose et il est résolu d'autoriser Nathalie Lewis, directrice générale à lancer l'appel d'offres pour l'achat d'une rétrocaveuse conditionnellement à l'acceptation finale du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Il est également résolu d'accepter le plus bas soumissionnaire conforme.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

7.2 Appel d'offres niveleuse 2021-04-R11941

Sylvie Leclair appuyée de Gilles Courchaine propose et il est résolu d'autoriser Nathalie Lewis, directrice générale à lancer l'appel d'offres pour l'achat d'une niveleuse conditionnellement à l'acceptation finale du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Il est également résolu d'accepter le plus bas soumissionnaire conforme.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

7.3 Avis de motion concernant un règlement d'emprunt pour l'achat de machineries municipales 2021-04-R11942

Avis de motion est lancé par le conseiller Yves Morin que lors d'une session ultérieure il y aura présentation et adoption d'un règlement décrétant un emprunt pour l'achat de machineries municipales.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

7.4 Adoption du projet de Règlement 317-21; Règlement d'emprunt pour l'achat de machineries municipales 2021-04-R11943

Gilles Courchaine appuyé de Yves Morin propose et il est résolu de procéder à l'adoption du Projet de règlement numéro 317-21 : Règlement d'emprunt pour l'achat de machineries municipales.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

7.5 Appel de candidature – poste d'opérateur 2021-04-R11944

Sylvie Leclair appuyée de Linda Lirette propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale à lancer un appel de candidature pour le poste d'opérateur.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

8.0 Loisirs, culture et bibliothèque

8.1 Demande au MELCC (salle communautaire) 2021-04-R11945

Linda Lirette appuyée de Sylvie Leclair propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale à envoyer une demande d'autorisation au MELCC relativement à la salle communautaire située sur le lot 6 279 666. Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à cette demande.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

9.0 Responsabilité sociale

10. Environnement

10.1 Marina au quai public 2021-04-R11946

Sylvie Leclair appuyée de Yves Morin propose et il est résolu de demander au Camping Michel Morin d'appliquer un couvre-feu à compter de 22h00 ou celui imposé par la santé publique à tous les utilisateurs de la marina du Camping Morin.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

10.2 Lavage de bateaux 2021-04-R11947

Linda Lirette appuyée de Gilles Courchaine propose et il est résolu d'accepter la soumission d'Hydro-Pompe au montant de 55 000 \$ plus taxes pour l'installation d'une station de lavage de bateaux. Il est également résolu de verser à Hydro-Pompe un dépôt de 50% des coûts reliés à l'installation de la station de lavage de bateaux.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

11. Hygiène du milieu

12. Développement économique et touristique

12.1 Comité de jumelage avec Arleuf 2021-04-R11948

Linda Lirette appuyée de Yves Morin propose et il est résolu de nommer Roch Carpentier, Nathalie Lewis, Patrice Sautereau du Part, Sylvie Leclair, Linda Lirette, André Legris, Diane Brazeau et Daniel Daoust, représentants sur le comité de jumelage avec Arleuf.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

13. VARIA

14. Correspondances

14.1 Appui envers la campagne vers des collectivités durables 2021-04-R11949

ATTENDU QUE les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;

ATTENDU QUE, au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;

ATTENDU QUE des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

ATTENDU QUE, pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;

ATTENDU QUE les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;

ATTENDU QUE les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;

ATTENDU QUE Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;

ATTENDU QUE le rapport intitulé *La voie à suivre pour Postes Canada*, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;

ATTENDU QUE le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne *Vers des collectivités durables*, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage;

EN CONSÉQUENCE, Linda Lirette appuyée de Sylvie Leclair propose et il est résolu que la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau appuie la campagne *Vers des collectivités durables*.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14.2 Appui – Maintien de la base principale de la SOPFEU sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau 2021-04-R11950

Sylvie Leclair appuyée de Yves Morin propose et il est résolu d'appuyer la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans :

- Sa demande au conseil d'administration de la SOPFEU de maintenir le statut de base principale à Maniwaki et de conserver toutes les activités qui y sont actuellement réalisées, sans modification de ses activités ni abolition ou relocalisation de postes;

- Dans sa demande de réitérer qu'un poste soit réservé pour un représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration de la SOPFEU;
- Sa demande au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, d'intervenir afin d'empêcher tout changement à la structure qui viendrait impacter le statut actuel de la base principale de la SOPFEU à Maniwaki;
- De mandater la préfète, Mme Chantal Lamarche, pour réaliser toutes les actions et faire toutes les représentations nécessaires auprès des autorités concernées dans de dossier et de procéder à la création d'un comité d'urgence pour l'accompagner dans ce mandat.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14.3 La Note verte – appui à la campagne de sociofinancement 2021-04-R11951

Yves Morin appuyé de Linda Lirette propose et il est résolu de verser la somme de 250 \$ à La Note verte à titre de contribution financière.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

15. Autres correspondances

16. Parole au public et période de questions

17. Levée de l'assemblée 2021-04-R11952

Yves Morin appuyé de Linda Lirette propose et il est résolu que la présente session soit levée à 19h21.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Roch Carpentier
Maire

Nathalie Lewis Directrice générale
Secrétaire-trésorière